



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 87754

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le Conseil de la création artistique, créé par le décret n° 2009-113 du 30 janvier 2009. En effet, le délégué général de ce conseil a présenté en septembre 2009 dix projets pour le développement de pôles culturels et la démocratisation de la culture, comme la création d'une école de cinéma « nomade » ou le projet d'un « Centre Pompidou mobile ». Elle lui demande de lui indiquer quelles suites ont été données par le Gouvernement aux projets présentés par le Conseil de la création artistique et, de façon plus générale, quel regard il porte sur l'existence et le fonctionnement de ce conseil.

Texte de la réponse

Le Conseil de la création artistique a joué un rôle d'impulsion et de mise en oeuvre de projets innovants autour de quatre axes principaux : promouvoir la transversalité artistique et culturelle ; rompre avec l'isolement des territoires ; favoriser l'émergence de nouveaux publics par l'exploitation systématique de technologies numériques ; élargir la diffusion internationale de la création et de la pensée française. Laboratoire d'idées, il a conduit une dizaine d'actions dont il a livré une évaluation précise, d'un grand intérêt, publiée sur son site Internet. Certaines parmi ces actions seront poursuivies et élargies au sein même des politiques conduites par le ministère de la culture et de la communication. Tel sera par exemple le cas de l'orchestre des jeunes DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) rassemblant des jeunes âgés de 7 à 12 ans sans pratique musicale antérieure encadrés par des musiciens professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87754

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9845

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8803